



Fiche de poste du médecin coordonnateur de la PCO

Finalité

Contribue à la mise en œuvre du projet général de soins, en animant son élaboration et en coordonnant sa mise en œuvre, à partir d'un travail collégial

Missions et activités principales

- Appui aux professionnels de ligne 1

Assure une fonction ressource aux professionnels de santé acteurs du repérage

Est l'interlocuteur des médecins se questionnant sur un enfant ayant un écart dans son développement

- Elaboration du projet de soins

Etudie les saisines

Valide les formulaires d'adressage des médecins de 1^{ère} ligne, en retoque certains

Elabore avec le concours de l'équipe pluri professionnelle les parcours de bilan et interventions : prescrit les bilans, oriente l'enfant vers les structures ou professionnels libéraux du territoire selon les besoins de l'enfant, les disponibilités des professionnels et les souhaits de la famille

Valide le déclenchement du forfait précoce

- Coordination du projet de soins

Coordonne pour chaque enfant les interventions des professionnels

Actualise le dossier médical (résultats d'examens, prescription)

Orienté l'enfant si besoin vers les centres de diagnostics de niveau II (PF 08, EPADA) ou niveau III : (CRA, CRTLA).

- Management

Supervise et anime les réunions de coordination pluri professionnelle (RCP)

Participe aux actions de formation et de sensibilisation des acteurs du territoire

Assure le rôle de soutien, d'appui et de conseil auprès des professionnels de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} ligne

- Construction d'un réseau partenarial

Participe à la construction de réseaux ou de filières de soins favorisant la continuité de la prise en charge

- Animation et participation à des activités transverses

Veille à l'application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Participe à l'évaluation des pratiques et du projet de soins individualisé

Participe aux réunions de comité technique et au comité de pilotage, ainsi qu'aux réunions du collège médical

- Démarche qualité, certification

Veille à l'application des RBPP relatives aux conférences de consensus et recommandation de la HAS

Compétences professionnelles requises

- Formation requise : neuropédiatre, pédiatre, pédopsychiatre ou médecin généraliste

Expérience médico-sociale et/ou auprès d'enfants en situation de handicap

- Qualités requises pour l'exercice de la fonction

Aisance relationnelle

Capacités rédactionnelles

Connaissance de la législation

Capacités d'écoute et de dialogue

Expérience positive dans le domaine partenarial

Environnement du poste

Temps de travail : 0, 20 ETP

Durée du contrat : Contrat à durée indéterminée (CDI)

Statut : cadre

Rémunération : selon grille de la Convention Collective nationale 1966

Principaux interlocuteurs : familles, professionnels de l'équipe et partenaires de soins des Ardennes